

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 28 mars 2022

Date de l'annonce publique : 18/03/2022

Date de la convocation des conseillers : 18/03/2022

Mode de participation

Présences	JUNGEN, bourgmestre ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseillère ; BRIX, conseillère ; CARELLI, conseillère ; FLAMMANG, conseillère ; KLINSKI, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal.
Visioconférence	Néant.
Procuration	STRECKER, échevin (procuration donnée au conseiller STOFFEL) ; FISCH, conseiller (procuration donnée à la conseillère BALLMANN).
Absences	STRECKER, échevin ; FISCH, conseiller (excusés).
Statistiques	Nombre de conseillers présents physiquement 11 Nombre de conseillers participant par visioconférence 0 Nombre de procurations données 2
Référence	CC.2022-03-28 - 2.01
Point de l'ordre du jour	2.01
Objet	Convention ASFT pour l'année 2022 - Club Senior « Eist Heem ».

Le conseil communal,

Vu la convention entre le Ministère de la Famille et de l'Intégration, l'association sans but lucratif *Proxicom* et la Commune de Roeser déterminant la gestion du Centre régional d'animation et de guidance pour personnes âgées (Club Senior) « Eist Heem » de Berchem pour l'année 2022 ;

Considérant qu'en contrepartie de l'engagement de l'association *Proxicom* de gérer et d'exploiter ce club senior l'Etat et la Commune assurent une participation financière, la participation financière de l'Etat étant une participation par couverture du déficit pour autant que sont concernés les frais de personnel, alors que la participation financière de la Commune est une participation par couverture du déficit pour autant que sont concernés les frais de personnel (13%), les frais d'assurances, frais d'énergie et tous autres frais liés à l'infrastructure ;

Vu l'article 3/221/612160/99001 du budget communal ;

Vu la loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'État et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique (loi ASFT) ;

Vu le règlement grand-ducal du 8 décembre 1999 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires des services pour personnes âgées ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver la convention entre le Ministère de la Famille et de l'Intégration, l'association *Proxicom* et la Commune de Roeser déterminant la gestion du Centre régional d'animation et de guidance pour personnes âgées (Club Senior) « Eist Heem » de Berchem pour l'année 2022.



En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le vendredi 8 avril 2022

Le bourgmestre,

Le secrétaire,